



## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL séance du 30 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Trémeur, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

**Date de convocation :** 23 mars 2026

### Présents

CORBEL Guy - DESAINT DENIS Françoise - DESAINT DENIS Adeline - DESCHAMPS Marie-Noëlle - ÉON-SALABERT Fanny - FIERDEHAICHE Frédéric - HAGUET Guillaume - MEUNIER Romain - PERRAULT Stéphane - POINÇU Sandra - RENAULT Ludovic - SAMSON Pierrick - SAUX Frédéric - SPILEMONT Juliette - VELY Isabelle

**Absents :** Néant

**Secrétaire de séance :** Françoise DESAINT DENIS

### Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal du 06 mars 2026
- Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026
- Délégations au Maire
- Vote des taux d'imposition 2026
- Validation d'un devis – commerce multiservices
- Mise en place des commissions communales
- Questions et informations diverses

### **1. Approbation du procès-verbal du 06 mars 2026 (Délib. n° 2026-014)**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 06 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

### **2. Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026 (Délib. n° 2026-015)**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

### **3. Délégations au Maire (Délib. n° 2026-016)**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de lui déléguer certaines compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE de déléguer au Maire**, pour la durée de son mandat, notamment les compétences suivantes :

- Gestion des marchés publics de fournitures et services (< 5 000 € HT)
- Conclusion et révision de baux (≤ 12 ans)
- Passation des contrats d'assurance
- Création et gestion des régies comptables
- Gestion des concessions funéraires
- Aliénation de biens mobiliers (≤ 4 600 €)
- Fixation des honoraires (avocats, notaires, etc.)

- Création de classes
- Droits de préemption
- Demandes de subventions
- Autorisations d'urbanisme
- Admission en non-valeur (< 100 €)

**PRÉCISE** qu'en cas d'empêchement du Maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

#### **4. Vote des taux d'imposition 2026 (Délib. n° 2026-017)**

Le Maire rappelle les taux appliqués en 2025 et propose leur maintien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE de maintenir les taux suivants pour 2026 :**

- Taxe foncière bâtie : **35,14 %**
- Taxe foncière non bâtie : **60,27 %**
- Taxe d'habitation : **12,81 %**

#### **5. Validation d'un devis - aménagement du bar du commerce multiservices (Délib. n° 2026-018)**

Monsieur Stéphane PERRAULT présente le devis ainsi que les plans d'aménagement du bar. Il précise que l'entreprise FOURNIER Yohann est déjà intervenue lors des premiers aménagements du commerce multiservices.

Dans un souci de cohérence du projet, de continuité dans les réalisations et de simplicité de mise en œuvre, il est proposé de faire appel à ce même prestataire.

Le Conseil Municipal examine le devis présenté par l'entreprise FOURNIER Yohann.

**Montant : 11 368,00 € HT soit 13 641,60 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget annexe

#### **6. Mise en place des commissions communales (Délib. n° 2026-019)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE de créer les commissions suivantes :**

- Commission Finances
- Commission Affaires scolaires
- Commission Travaux, Voirie et Cadre de vie
- Commission Urbanisme, Aménagement, Logement et Habitat
- Commission Vie associative, sportive et culturelle et Communication
- Comité consultatif de l'action sociale et Solidarité

**PRÉCISE :**

- Le Maire est président de droit de chaque commission
- Un vice-président pourra être désigné
- Les commissions ont un rôle consultatif

## 7. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de plusieurs points :

- **Fermeture de classe :**  
Une fermeture de classe est prévue pour la prochaine rentrée scolaire. En conséquence, la classe mobile (Algeco) sera retirée. Cette opération entraînera un coût ponctuel d'enlèvement, mais permettra de supprimer la location mensuelle actuelle de 750 €.
- **Travaux à la Maison de l'Enfance :**  
Des travaux de peinture sont nécessaires en raison de la dégradation des murs, ainsi que la réparation de portes et de placards endommagés.  
Il est précisé que, dans le cadre de la mise à disposition des locaux à Lamballe Terre et Mer, 50 % du coût des travaux sera pris en charge par l'agglomération.
- **Référent frelon asiatique et chenille processionnaire :**  
Monsieur le Maire sollicite un élu pour assurer cette mission.  
Après présentation du rôle, **Monsieur Frédéric SAUX** se porte volontaire et est désigné référent.
- **Aménagement du secteur de la Rosette :**  
Au niveau du pont de la Rosette, il est constaté que le cours d'eau a été détourné de son lit d'origine, entraînant des débordements et des inondations des maisons à proximité. Il est envisagé de procéder à un reméandrage de la rivière afin de rétablir un fonctionnement hydraulique naturel.  
Les propriétaires concernés ont été contactés et se sont déclarés favorables au projet, proposant la cession des terrains à la commune à l'euro symbolique. Ils seront associés à la démarche. Le dossier sera suivi également par Monsieur Romain MEUNIER. Des travaux d'abattage et de replantation d'arbres sont prévus, en lien avec le dispositif **Breizh Bocage**, afin d'améliorer également l'accessibilité des chemins de randonnée.
- **Formation des élus (ARIC) :**  
Madame Fanny ÉON-SALABERT informe le Conseil Municipal s'être renseignée sur les possibilités de formation proposées par l'ARIC. Le coût d'une intervention sur la commune est estimé à environ 6 000 € pour un groupe de maximum 30 participants.  
Il est précisé qu'il serait possible de mutualiser cette formation avec une autre commune afin de partager les frais.  
Cette proposition est à l'étude. Il conviendra de déterminer si les élus privilégient des formations individuelles ou une formation collective sur place avec un intervenant.
- **Prochaine séance du Conseil Municipal :**  
Monsieur le Maire informe que la prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le 27 avril à 19h. Elle comprendra une visite des locaux communaux, une présentation du budget ainsi qu'une présentation du personnel communal, notamment à destination des nouveaux élus.

## 8. Clôture de la séance

La séance est levée à 22h30

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Guy CORBEL



La secrétaire,  
Françoise DESAINT DENIS

*F. Desaint-Denis*